

Bureau du 15 décembre 2003

Décision n° B-2003-1978

objet :	Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le pilotage, la coordination et l'animation des actions de requalification des parcs et zones industriels de l'agglomération lyonnaise - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1465 en date du 23 juin 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 40 et 61 à 65 du code des marchés publics pour l'autorisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le pilotage, la coordination et l'animation des actions de requalification des parcs et zones industriels de l'agglomération lyonnaise.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 21 novembre 2003, a classé premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes, chaque lot faisant l'objet d'un marché à bons de commande, d'une durée ferme d'une année à compter de la date de notification, reconductible de façon expresse deux fois une année :

- lot n° 1 : prestation d'assistance dans le pilotage, la coordination, et l'animation des actions de requalification des zones d'activités de Lyon nord et Périca,

la personne responsable du marché a décidé de déclarer la procédure sans suite pour ce lot pour des motifs d'intérêt général ;

- lot n° 2 : prestation d'assistance dans le pilotage, la coordination, et l'animation des actions de requalification des zones d'activités de Vaulx en Velin, Décines Charpieu et de Meyzieu-Jonage : la SERL pour un montant annuel minimum de 39 716 €HT, soit 47 500,34 €TTC et maximum de 87 375 €HT, soit 104 500,50 €TTC ;

- lot n° 3 : prestation d'assistance dans le pilotage, la coordination, et l'animation des actions de requalification des zones d'activités de Lyon sud-est : groupement solidaire Lagay-DDSR pour un montant annuel minimum de 31 773 €HT, soit 38 000,51 €TTC et maximum de 71 488 €HT, soit 85 499,65 €TTC ;

- lot n° 4 : prestation de coordination et d'assistance technique aux projets d'aménagements urbains répartis sur toutes les opérations de requalifications : groupement solidaire Des Lieux des gens-Pascal Cribier pour un montant minimum annuel de 23 829 €HT, soit 28 499,49 €TTC et maximum de 71 488 €HT, soit 85 499,65 €TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 40, 53 et 61 à 65 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1465 en date du 23 juin 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 21 novembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels s'y référant avec les entreprises suivantes :

- lot n° 2 : prestation d'assistance dans le pilotage, la coordination, et l'animation des actions de requalification des zones d'activités de Vaulx en Velin, Décines Charpieu et de Meyzieu-Jonage : la SERL pour un montant annuel minimum de 47 500,34 € TTC et maximum de 104 500,50 € TTC,

- lot n° 3 : prestation d'assistance dans le pilotage, la coordination, et l'animation des actions de requalifications des zones d'activités de Lyon sud-est : groupement solidaire Lagay-DDSR pour un montant annuel minimum de 38 000,51 € TTC et maximum de 85 499,65 € TTC,

- lot n° 4 : prestation de coordination et d'assistance technique aux projets d'aménagements urbains répartis sur toutes les opérations de requalifications : groupement solidaire Des Lieux des gens-Pascal Cribier pour un montant minimum annuel de 28 499,49 € TTC et maximum de 85 499,65 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - exercices 2004, 2005 - compte 622 800 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,